

Pourquoi ce dépliant ?

L'objectif est de donner aux collectivités les bonnes stratégies de gestion pour mieux cohabiter avec le Goéland leucophée.

Nous vous proposons ici plusieurs actions et outils de sensibilisation à mettre en place.

Le goéland sait tirer profit de nos mauvaises habitudes, il en est simplement le reflet.



Illustration goéland © Cécile ROUSSE

Identifier le Goéland leucophée

Taille/envergure : 52 à 58 cm/ 120-140 cm.

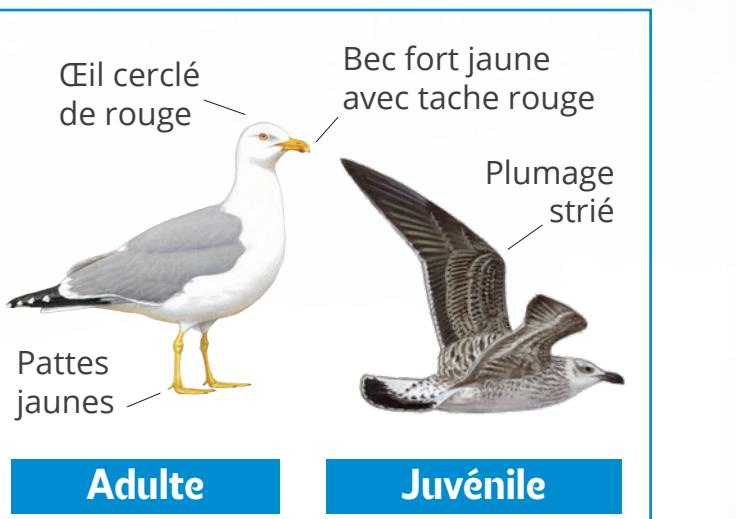
Poids : 750 - 1250 g.

Nidification : falaises côtières, îles et îlots marins, sites artificiels variés (toitures d'immeubles ou entrepôts, terrasses, balcons, infrastructures hydrauliques, etc.).

Régime alimentaire : omnivore opportuniste, il s'adapte à tous types de nourriture (déchets alimentaires, rejet de pêche, invertébrés, petits mammifères). Il peut également prédaire des oiseaux et leur nichée, ainsi qu'être charognard en milieu naturel.

Reproduction : 2 à 3 œufs de mars à mi-mai ; émancipation des jeunes en juin-juillet.

Distribution : majoritairement sur le pourtour méditerranéen et présent sur la façade atlantique.



Adulte

Juvénile

Le cycle de vie du goéland

Ponte et incubation	Éclosion des œufs	Envol des juvéniles grisards	Dispersion post nuptiale	Formation des couples / nids
28 à 30 jours	35 à 40 jours	1 ^{er} envol	Retour en milieu urbain	
AVRIL	MAI	JUIN/JUILLET	AOÛT À NOVEMBRE	DÉCEMBRE À MARS
La femelle pond 2-3 œufs posés à même le sol sur quelques débris. Elle peut réaliser une ponte de remplacement si un échec est rencontré.	Phase d'émancipation des poussins qui s'aventurent hors du nid dès le 2 ^e jour.	Plumage gris au motif écaille. Les juvéniles restent sous la protection des parents jusqu'à début juillet. Des vols d'intimidation des parents peuvent être observés.	Le goéland acquiert son plumage définitif et sa maturité sexuelle au bout de 4 ans. Longévité : 25 ans.	Formation des couples qui resteront fidèles à leur site de nidification au cours des années.



Agir pour la biodiversité

Conception : LPO PACA 2025. Rédaction : Chloé PICCININ, Julie GROLLEAU et Anaëlle HUMBERT. Mise en page et pictogrammes : Julie SCHUBAS. Photos de couverture : Goéland leucophée © Benjamin KABOUCHE - Ville de Nice © Domaine public. Ce document a été réalisé avec l'aide financière de la Fondation Prince Albert II de Monaco, dans le cadre de l'initiative Homme - Faune Sauvage. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur.



paca.lpo.fr



Goéland sur goéland © Evelyne TIREL

Cohabiter avec le Goéland leucophée

ACTIONS ET OUTILS DE SENSIBILISATION



Agir pour la biodiversité



Un déplacement des colonies vers le milieu urbain

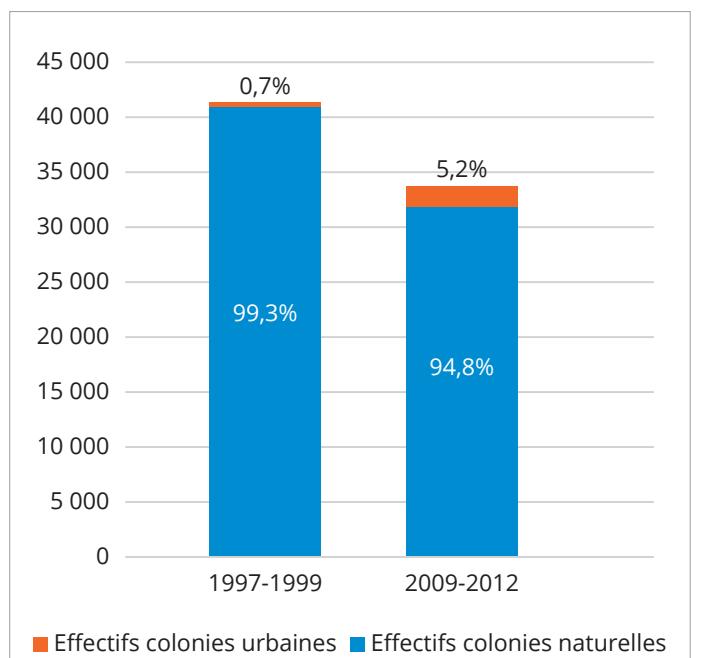


Figure 1 : Évolution de la proportion des effectifs annuels de Goélands leucophées nicheurs en milieu urbain et naturel en France entre 1997 et 2012 (Source : L. Abolivier, B. Cadou et al., 2019, p. 88)

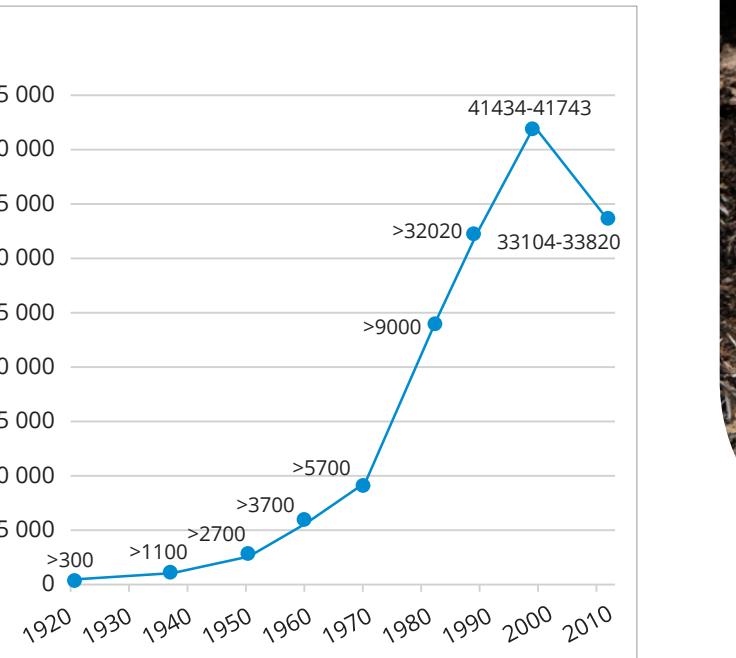


Figure 2 : Évolution des effectifs de Goélands leucophées nicheurs en France de 1920 à 2010 (Source : L. Abolivier, B. Cadou et al., 2019, p. 73)

« Une augmentation des populations en milieu urbain laisse croire à l'augmentation générale des effectifs de Goéland leucophée. » FAUX !

Le premier phénomène de nidification hors milieu naturel est identifié dans la zone industrielle à Fos-sur-Mer en 1975⁽¹⁾.

Les colonies urbaines gagnent progressivement en proportion par rapport aux colonies des milieux naturels, en raison de l'urbanisation et d'une fréquentation humaine accrue des habitats naturels sur les littoraux (cf. figure 1). Ainsi, on observe une baisse des effectifs de 48 % sur les îles de Marseille et 61 % sur les îles d'Hyères entre 1982 et 2010⁽²⁾.

Une espèce protégée par la loi

Le Goéland leucophée est une espèce protégée au titre du code de l'environnement (article L.411-2). Sans dérogation délivrée par arrêté préfectoral, il est interdit de lui porter atteinte (individus, nids et œufs).

► Perturbation intentionnelle sans dérogation : possible d'une contravention de 750 euros (Art. R415-1 du Code de l'environnement).

► Interdiction de nourrir cette espèce, conformément aux règlements sanitaires départementaux ou à certains arrêtés municipaux.

• Cette interdiction est valable pour toute la faune sauvage, aussi bien sur les lieux publics que les voies privées.

Mais que reproche-t-on au goéland au juste ?

Illustration goéland © Cécile ROUSSE

La présence des goélands en ville induit un certain nombre de nuisances, pouvant parfois entraîner des plaintes de la part des riverains :

Les goélands deviennent particulièrement bruyants, dès la formation des couples et jusqu'à l'envol des jeunes. Pendant l'élevage des jeunes, les cris et l'activité autour du nid redoublent et le niveau sonore peut devenir important, notamment au lever du jour ou en soirée.

Les goélands n'hésitent pas à chaparder de la nourriture si l'on a le dos tourné. Amateurs d'ordures, ils peuvent également éventrer les sacs poubelles non déposés dans des conteneurs fermés pour se nourrir.

Lors de la nidification, les adultes effectuent parfois des vols d'intimidation et peuvent se montrer agressifs à l'égard des passants s'approchant trop près du nid ou des poussins.

Les fientes des goélands, notamment à proximité des reposoirs ou des nids, peuvent générer des nuisances pour les riverains de type dégradation des bâtiments, voitures, rebords de fenêtre. Sur le plan sanitaire, ils peuvent être porteurs de divers agents pathogènes transmissibles à l'humain⁽³⁾.



Nid poussins avec plastique © P. LANDMANN 2019

Comment se mobiliser pour mieux vivre avec le goéland ?

Rendre inaccessible les ressources en nourriture

► **Améliorer la gestion des déchets** : les sites de stockage de déchets type bassin d'enfouissement attirent particulièrement les colonies de goélands qui viennent s'y nourrir et récupérer des matériaux de construction de nids. Dans le cas du site de stockage de déchets de l'Arbois, situé à proximité de Marseille, les goélands arrivent en nombre depuis Marseille et survolent l'Aéroport Marseille-Provence (AMP) situé à proximité, causant des collisions fréquentes avec les aéronefs.



Gestion des déchets © Ville de Nice - Philippe VIGLIETTI



Illustration goélands © Cécile ROUSSE

► **Sensibiliser les citoyens à l'interdiction du nourrissage** : l'objectif est de limiter le phénomène d'habituation des goélands de trouver de la nourriture facilement à proximité des humains. Il est conseillé d'installer des panneaux de sensibilisation dans l'espace public, en priorisant les zones les plus touristiques.

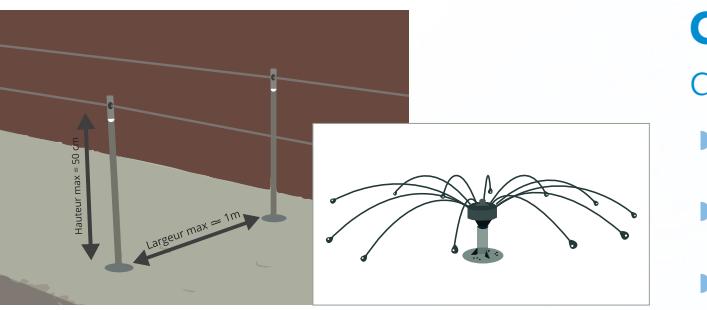
Rendre difficile l'accès aux sites de nidification en milieu urbain

Il est préférable d'anticiper la reproduction sur des sites sensibles (proximité cour d'école, etc.) en éliminant autant que possible les surfaces planes dans l'aménagement des toits et des cheminées.

► **Action de dérangement sur les toits en début de saison, l'hiver** : maintenir les toits et terrasses propres (fin février, mars) en retirant les matériaux pouvant servir à l'ébauche de nids, occuper un maximum l'espace (balcons, toits terrasses, etc.) par des passages fréquents.

► **Installation de dispositifs** sur les toits en dehors de la période de reproduction.

- Un quadrillage de fils tendus en inox et/ou des pics rotatifs installés sur les toits.



Fils tendus en inox et pic rotatif © Julie SCHUBS

Les fils doivent être installés à une hauteur maximale de 50cm afin de gêner le déplacement des oiseaux. Les fils doivent être installés jusque dans les recoins, plus favorables à la nidification car protégés des intempéries et du soleil.

- Installer des toitures végétalisées avec des espèces atteignant au moins 30cm.

► **Effarouchemen sonore et visuel** : ces techniques d'effarouchemen nécessitent une autorisation de la DREAL et doivent être utilisées avant le début de la période de reproduction, en mars. Des retours d'expérience nationaux ont permis de montrer que la **technique visuelle** est peu efficace à long terme, car les oiseaux s'habituent et n'ont plus peur.

Les **techniques sonores**, types détonations et imitation de cris d'oiseaux, peuvent également être une source de dérangement pour les habitants en milieu urbain.

Le saviez-vous ?

Afin de protéger les colonies naturelles, limitez le dérangement de la faune sauvage lié à la fréquentation du littoral et des îlots : pratiques sportives et de loisirs en période de nidification, utilisation de drone, etc.

Animer des campagnes de sensibilisation auprès des administrés et gestionnaires de sites

Plusieurs outils et visuels sont disponibles sur notre site internet paca.ipo.fr et peuvent être diffusés sur vos réseaux et magazines locaux, afin de promouvoir les bons gestes et réflexes :

- flyer de sensibilisation,
- bâche d'animation,
- post réseaux sociaux,
- article type à publier,
- cas découverte oiseaux blessés.

Créer un relais au niveau de la collectivité

- Définir un service et des interlocuteurs spécifiques pour répondre aux sollicitations des citoyens.
- Avoir un carnet d'adresses de vétérinaires locaux qui peuvent prendre en charge les oiseaux blessés.
- Avoir un annuaire de prestataires habilités à déplacer les nids ou former vos agents auprès de la DDTM, afin qu'ils soient habilités à intervenir et demander des autorisations préfectorales de dérogations.
- Définir un process pour la prise en charge des problématiques de sécurité sur autorisation de la police municipale ou des pompiers (déplacement des nids pour les établissements publics sensibles).

Points de vigilance sur les pratiques non durables

Le Goéland leucophée étant une espèce protégée, son effarouchemen est strictement réglementé. Des arrêtés préfectoraux peuvent autoriser sa régulation ou la stérilisation des œufs.

► **La stérilisation des œufs est une méthode coûteuse et assez lourde à gérer**. Elle est appliquée par des personnes habilitées ayant suivi une formation de la DDTM et obtenu une dérogation. C'est une intervention ponctuelle qui ne résout pas le problème durablement, et doit ainsi être réitérée tous les ans.

À ce titre, certaines villes de Bretagne comme Concarneau ont récemment officialisé leurs chartes de stratégies quant à la stérilisation des œufs de goélands. Face à cette technique considérée comme inefficace, elles ont décidé de se tourner vers des alternatives plus durables, favorisant la cohabitation axée sur la prévention et l'information⁽⁵⁾.